

Fleurissement église

Pour rappel, lors de la journée citoyenne du samedi 11 juin 2022, à laquelle de nombreux bénévoles ont participé, 14,5 tonnes de gravier ont été étalées en bordure du nouveau cheminement en béton strié autour de l'église. De plus 5 tonnes de terre ont été déversées entre les contreforts de l'église, en attente des futures plantations.

Au printemps dernier, la commune a en effet poursuivi ses efforts pour embellir ces lieux de recueillement. En témoignent les plantations effectuées au pied des murs de l'église. Des fleurs colorées telles que rosiers couvre sol, cornouillers..., ainsi que des cepes de vigne prometteurs. Ces plantations, parfaitement choisies et disposées, commencent déjà à montrer leur évolution.

L'objectif de cette initiative est d'introduire une note de verdure et de couleur aux abords de l'église et du cimetière. La transformation progressive de ces espaces publics contribue à améliorer le cadre de vie et à valoriser notre patrimoine. Vous pourrez suivre la croissance de ces plantations lors de vos



passages au cimetière et à l'église. Avec un peu de patience, peut être un jour, aurons nous du vin de messe...

Les nouveaux visages du gîte

Depuis l'été 2017, Evelyne Danhil intervenait pour des temps de ménage dans le gîte communal. Elle gérait les entrées et sorties des locataires. A l'automne 2023, elle a décidé d'arrêter cette activité. Nous la remercions pour le travail effectué et le bon accueil qu'elle réservait à nos visiteurs.

Elle a été remplacée par Martine Danhil et Sandrine Hégyu, deux Sortoises de longue date. Elles ont souhaité travailler en binôme afin de se partager les tâches et avoir moins de contraintes au niveau de la présence lors des états des lieux. Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leurs nouvelles fonctions.



Lotissement les jardins de Céline

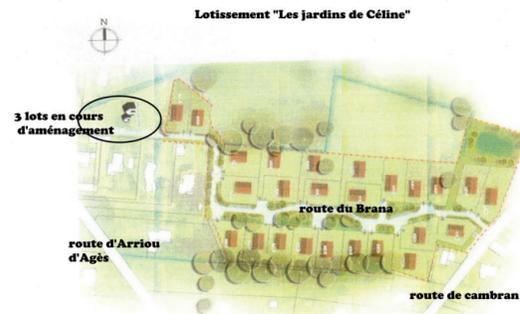
Pour rappel, l'aménageur foncier Homéa d'Anglet, représenté par monsieur Bouchaud, avait contacté la mairie car il souhaitait aménager la zone Arriou d'Agès. Des promesses de vente ont été signées avec les propriétaires et le permis d'aménager a été déposé et accepté. Le projet dénommé "Lotissement les jardins de Céline", porte sur une surface de 24 000 m2 et comprend vingt huit lots.

En raison du contexte économique dégradé et de la crise immobilière (taux élevés, coût de la construction...), 2023 a été une année difficile pour les porteurs de projets immobiliers. L'arrêt des financements à l'été 2023 a provoqué une surabondance de terrains, viabilisés ou en pré-commercialisation. Les stocks ont du mal à s'écouler et l'offre de terrains à bâtir est très élevée sur le secteur. La société Homea a dû se rendre à l'évidence qu'elle ne serait pas en mesure d'initier le lotissement dans sa totalité dans les délais initialement prévus.

Pour autant, elle ne renonce pas. Monsieur Bouchaud a scindé le projet en deux :

- Un 1er aménagement de trois lots. À ce jour, ces trois lots ont été vendus. Les travaux de viabilisation ont débuté fin juin.
- Un 2e aménagement de vingt-cinq lots. Cette partie du projet est différée, en attendant des jours meilleurs.

Une voie de circulation traversera ce lotissement, allant de la route d'Arriou d'Agès à la route de Cambran. Il appartient au conseil



municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Il a été décidé que la route desservant le lotissement les jardins de Céline s'appellerait Route du Brana.

Si vous envisagez une construction dans notre village, ou si vous connaissez des personnes que cela pourrait intéresser, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Raccordement au réseau d'assainissement

Pour rappel, la station d'épuration a été inaugurée et mise en service le 10 septembre 2022 (voir ONS 40).

Nous avions déjà informé les administrés du délai de raccordement de deux ans après la mise en service, pour effectuer les travaux. À ce jour et à notre connaissance, 45 habitations seraient raccordées, il resterait donc 55 habitations non raccordées.

Nous attirons l'attention des retardataires afin qu'ils effectuent rapidement ces travaux et les déclarent à la Sogedo (05 58 55 39 60) avant le 10 septembre 2024. Au-delà de cette date, une majoration de la surtaxe sur l'eau assainie pour la consommation d'eau potable pourra être appliquée par la collectivité. La taxe de raccordement restera inchangée pour le moment (2000 € pour les habitations existantes).

Les ZAEnR (Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des ZAEnR. Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...). Elles ne garantissent pas leur autorisation ; l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Les communes doivent identifier les secteurs propices aux énergies renouvelables ; une cartographie de la commune a été réalisée de la façon suivante :

- Toutes les zones habitées où on peut poser du photovoltaïque sur les toitures
- Autour de toutes les exploitations pour des parcs de photovoltaïque.

L'identification de ces secteurs donne lieu à une concertation du public. Pour informer la population de cette concertation qui a eu lieu du lundi 8 avril au mercredi 10 avril, un article a été publié sur Intramuros et dans le journal Sud-Ouest. Elle s'est déroulée aux heures d'ouverture de la mairie. Un registre a été tenu à la disposition des administrés mais aucune observation n'a été rapportée. La cartographie et le compte-rendu de la concertation ont été communiqués aux services de la Communauté de communes Terres de Chalosse. Ces zones ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. À contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Conférence

Le frelon asiatique "Vespa velutina", une espèce invasive, un véritable fléau pour nos abeilles

Vendredi 16 février, monsieur le maire a invité Jean Luc Larronde, apiculteur à Hinx, à faire une conférence sur le frelon asiatique. Une trentaine de personnes se sont déplacées. Monsieur le maire, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, a présenté monsieur Larronde : apiculteur depuis 2010, il lutte contre le frelon asiatique depuis 2014. Il fait des conférences dans les mairies autour de Hinx pour donner des conseils de piégeage.

Ce frelon massacre les abeilles en grand nombre. D'une efficacité redoutable, il semble que rien ne puisse arrêter sa progression sur le territoire français. Il n'a pas de prédateur.

Originaire du Nord de l'Inde, de la Chine et d'Indonésie, cette espèce de frelon est arrivée en France (en Dordogne) en 2004. Il a envahi le territoire français pour venir décimer des colonies entières d'abeilles et alarmer les apiculteurs qui se trouvent démunis face à l'ampleur du phénomène. Pour exemple, monsieur Larronde est passé de soixante-quinze à vingt-huit ruches.

Vespa Velutina (le frelon à pattes jaunes) a un fort pouvoir d'adaptation et peut se déplacer sur cinquante kilomètres. Depuis 2016, il a été reconnu et classé comme nuisible par l'Union Européenne. S'il s'attaque à toutes sortes d'insectes, ce qui préoccupe particulièrement les apiculteurs, c'est qu'il a élu l'abeille comme proie favorite, en raison de la grande concentration d'individus que lui offre la structure des ruches.

La technique d'attaque utilisée par cet insecte est de se poster à l'entrée des ruches en position de vol stationnaire. Il se précipite ensuite sur les ouvrières chargées de pollen qu'elles viennent apporter à la ruche pour nourrir la colonie. Il sectionne la tête de l'abeille grâce à ses puissantes mandibules puis l'emporte dans un arbre pour la dépecer et l'amène jusqu'à son nid pour alimenter ses propres larves.

Une dizaine de frelons suffit pour lamener une ruche entière.

Le Vespa Valutina s'adapte malheureusement à notre environnement. Il implantait son nid en haut des arbres. Aujourd'hui, on découvre des nids à hauteur d'homme dans les haies, les granges et même enfouis dans les pelouses. À ce stade, il devient un problème de sécurité publique pour tous.

Une colonie de frelons asiatiques délivre cent reines fondatrices pour l'année d'après. Le printemps est le seul moment où cette reine se trouve hors du nid. Une reine capturée sur cette période



représente vingt mille frelons en moins en période estivale. Le piégeage de printemps (entre février et juin) sera donc la seule fenêtre où l'homme pourra participer à sa régulation.

Monsieur Larronde a exposé les techniques pour essayer de contenir la pression du prédateur sur les ruches. Il est possible d'acheter des pièges. Mais vous pouvez aussi, dans une simple bouteille en plastique, préparer le cocktail (1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de crème de cassis ou de mûre) qui attirera ce parasite. Pour terminer, l'apiculteur a évoqué les techniques de destruction des nids, pour lesquels il est conseillé de faire appel à un professionnel.

Lors de son arrivée en 2004, le frelon asiatique faisait l'objet d'une curiosité naturelle. Vingt ans après, il représente une préoccupation pour nous tous dans notre vie quotidienne.

Pour remercier les participants de leur présence, la commune de Sort a offert, par famille, deux pièges et deux doses de produit pour attirer les frelons. En retour, il a été demandé de remplir une fiche de suivi qui permettra d'évaluer l'intérêt de cette campagne de piégeage. Pensez à retourner le bilan de captures à la mairie.



La traditionnelle mayade sortoise

*Voici le mois de may où les fleurs volent au vent
Où les fleurs volent au vent si jolies mignonnes,
Où les fleurs volent au vent si mignonnement...*

Malgré une météo capricieuse, nous nous sommes retrouvés nombreux ce matin du 1er mai, autour des jeunes de notre village qui, comme de coutume, souhaitent honorer l'ensemble des Sortoises et des Sortois en érigeant un pin fleuri comme le veut la tradition de la Mayade.

Si dans nos précédentes éditions nous avons déjà évoqué l'origine de cette tradition, connaissez-vous celle qui a fait du 1er mai un symbole de fête ? Dans l'antiquité grecque, le mois de mai était fêté avec ferveur. Un vieux culte païen rendait hommage à Maïa, la mère d'Hermès, déesse de la fertilité et du printemps. Elle veillait sur la bonne germination des semences, au printemps, et témoignait du retour à l'éveil de la nature et de la vie. Les romains, soucieux de l'entretien et de la prospérité des forêts, procédaient chaque année à des cérémonies rituelles et à des plantations d'arbres à cette période. Les Celtes vénéraient la nature et célébraient le début de l'été, le 1er mai, en érigeant un arbre autour duquel ils dansaient pour chasser les mauvais esprits. Au moyen âge, le mois de mai devint le mois des "accordailles", on accrochait un brin de muguet à la porte de sa bien aimée. Selon d'autres sources, il était coutumier d'offrir un brin de muguet au seigneur du lieu en signe d'allégeance. La tradition se répandit quand Charles IX se vit offrir le 1er mai 1560 un brin de muguet en guise de porte bonheur et décida d'en offrir aux dames de sa cour. Mais, veuillez bien : votre brin de muguet doit se parer de treize belles clochettes !

Revenons à notre journée sortoise. Nous nous sommes retrouvés nombreux, dans la joie et la bonne humeur, pour partager un bon



verre avant de nous régaler du repas concocté par les membres du comité des fêtes et servi par les jeunes de la classe. Nous tenons vivement à les remercier. Cette journée de fête a malheureusement été entachée par des individus mal intentionnés qui ont eu la judicieuse idée de scier à la base notre beau mai durant la nuit suivante. Merci aux employés municipaux d'avoir remis en place notre arbre de mai, si mignonnement.

L'agenda sortois

Retrouvez ces informations sur notre site sort-en-chalosse.fr à la rubrique "Agenda et actualités" ou sur notre application Intramuros à la rubrique "Journal".

- 7 juillet : **Méchoui (Club des Aînés)**
- Du 2 au 5 août : **Fêtes patronales (comité des fêtes et associations)**
- 21 septembre : **Concert The Hyènes (Cercle sortois)**
- 12 octobre : **Coupe du club (Colverts Pétanque)**
- 18 octobre : **Karaoke (Cercle sortois)**
- 11 novembre : **Commémoration de l'Armistice (Mairie et FNACA)**
- 30 novembre : **Concert Madame (Cercle sortois)**
- 20 décembre : **Les douze ans du Cercle (Cercle sortois)**
- 21 décembre : **Transversale des fous (Fous/Les Sortoises)**

Éclairage de l'étang de la Banère

Actuellement, l'ensemble de l'éclairage public communal est géré par un unique boîtier. Or, les parkings de la salle polyvalente, la place des courses et le tour de l'étang de la Banère ont des usages spécifiques, liés aux manifestations et aux promeneurs. Par conséquent, leur éclairage nécessite d'être géré indépendamment du reste de la commune.

C'est pourquoi des travaux ont été réalisés afin de désolidariser tout l'éclairage extérieur de la salle polyvalente et autour de l'étang. Un boîtier électrique de commande de cet éclairage a été installé à la salle polyvalente. Son installation et sa mise en œuvre ont été faites par le Sydec. Les travaux de déconnexion, d'installation du boîtier, la dépose et le changement des lanternes (plus économes en énergie), le passage des gaines, le terrassement ont coûté 29 356 euros TTC. Une subvention de 13 619 euros HT du Sydec réduit le coût pour la collectivité à 11 143 euros TTC.

Le tour de l'étang sera éclairé faiblement et la lumière s'intensifiera progressivement au passage, jusqu'à une certaine heure de la nuit, à partir de laquelle cet éclairage sera complètement éteint. L'extérieur de la salle polyvalente (parkings, place des courses et devant la salle polyvalente) sera éclairé en puissance constante de 29 W, en début de soirée. Un abaissement de 50 % de l'intensité sera programmé tout le reste de la nuit. Un arrêté communal définira les plages horaires d'éclairage de ces zones.



Compte Financier Unique

Pour rappel, le CFU est un document unique produit conjointement par le maire et le comptable. Il est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le 3 avril 2024, le conseil municipal a approuvé le CFU 2023 qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 182 238,92 €
- Un excédent reporté de : 1 269 121,77 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 451 360,69 €
- Un excédent d'investissement de : 249 317,07 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 484 900,00 €

Soit un besoin de financement de : 235 582,93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 – Excédent : 1 451 360,69 €
- Affectation complémentaire en réserve : 235 582,93 €
- Résultat reporté en fonctionnement : 1 215 777,76 €
- Résultat d'investissement reporté : 249 317,07 €

La dette au 1er janvier 2024

Le montant du capital restant à rembourser est de 849 000 euros, soit 890 euros par habitant.

Le montant global de l'annuité s'élève à 121 369,61 euros pour 954 habitants, soit 127,22 euros par habitant.

Concernant les travaux d'assainissement collectif, aucun montant n'est compris dans les soldes ci-dessus car ils ne sont pas comptabilisés comme des emprunts mais comme une convention pour participation. En 2024, le montant à régler s'élèvera à 22 628 euros.

Le Budget Primitif 2024

Le budget primitif devait être voté avant le 15 avril 2024. Après sa préparation par la commission finances et l'appui technique de la secrétaire de mairie, il a été présenté et voté en conseil municipal le 3 avril 2024.

Ce budget s'équilibre à 1 830 577,76 € en fonctionnement et à 1 347 541,18 € en investissement, soit un total de 3 178 118,94 €.

Vote des taux des taxes locales

Les taux d'imposition des deux taxes locales ont été reconduits à l'identique de l'année dernière, à savoir 36,20 % pour le foncier bâti et 72,85 % pour le foncier non-bâti.



Cérémonie des vœux

Samedi 13 janvier, monsieur Pascal Bernadet, entouré des membres du conseil municipal, a présenté ses vœux à la population sortoise. La froidure n'a pas empêché les Sortoises et les Sortois de rejoindre en nombre la salle du moulin. Plus de quarante personnes ont répondu présent.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, monsieur le maire a dressé le bilan de l'année écoulée. Des travaux sur les bâtiments ont été actés en 2023 et seront réalisés au cours de 2024.

La classe de maternelle va améliorer son isolation par le changement de menuiserie et le remplacement de la chaudière. Pour les classes de primaire, un doublage des murs sera réalisé et le chauffage remplacé par un système de climatisation air/air. La clôture en bois de l'école, peinte par les enfants au cours des TAP, prend de jolies couleurs. Monsieur Bernadet en a profité pour remercier les agents du périscolaire pour leur dévouement et leur imagination pour trouver de nouvelles idées au cours de ces temps d'activité.

Il a ensuite présenté les travaux et projets prévus pour 2024.

La rénovation de l'éclairage intérieur de la salle polyvalente sera réalisée dans un souci d'économies d'énergie. A ce propos, un rappel a été fait aux associations et aux utilisateurs de ces locaux, de veiller à un usage réfléchi et raisonné des installations électriques et du système de chauffage.

2024 verra aussi la construction d'un logement communal à but locatif. Les artisans ont été retenus et les travaux planifiés.

L'éclairage extérieur de la salle polyvalente sera déconnecté du reste de l'éclairage public de la commune pour permettre une solution d'éclairage autonome, plus flexible et adaptable aux besoins spécifiques de l'activité autour de ce lieu. Les élus ont fait le choix de construire une nouvelle mairie, l'actuelle n'étant plus aux normes. Monsieur le maire aurait souhaité présenter par visionnage les plans du futur bâtiment, mais ils n'étaient pas complètement finalisés. Il s'est donc contenté de faire une



description orale des futurs travaux. Ensuite, c'était le moment d'évoquer une partie plus technique avec les Zones d'Ac-



celération des Énergies Renouvelables (ZAE nR). Les communes doivent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. Il s'agit d'un exercice cartographique. Pour terminer, Monsieur le maire a annoncé que la commune s'est engagée dans la lutte contre les espèces invasives : moustiques tigres et frelons asiatiques. Il a donné rendez-vous à l'assistance pour une réunion d'information animée par un apiculteur sur les moyens de lutte possibles. Un beau programme de travaux pour l'année 2024.

Pour clôturer la soirée, Monsieur Bernadet a invité ses administrés à partager le verre de l'amitié accompagné d'un buffet préparé avec soin par notre cuisinier Thierry Seize.

Repas des Aînés

Ce repas de début d'année est une tradition bien ancrée dans notre village. En effet, le dimanche 21 janvier, une centaine de Sortoises et de Sortois de soixante-cinq ans et plus ont répondu présent à l'invitation du conseil municipal.

Cette année, un nouvel animateur a été retenu ; Bruno Sallaberry de Came était aux manettes. D'entrée, il a invité Pascal Bernadet et les conseillers municipaux à entrer dans la salle polyvalente sur l'air de la Cazérienne. Le ton était donné ! Les élus se sont prêtés au jeu, essayant de marcher en rythme, imitant le salut des écarteurs. Monsieur le maire a ensuite souhaité la bienvenue à ses administrés et leur a renouvelé ses vœux. Il a mis à l'honneur la doyenne de l'assemblée, Madame Marina Camot, ainsi que la benjamine, madame Marie Josée Lubet.

Le discours terminé, les élus ont servi l'apéritif et nos aînés ont pu trinquer à la nouvelle année et au plaisir de se retrouver. Notre cuisinier, Thierry Seize, avait une nouvelle fois concocté un excellent repas. Au menu : velouté de saison, pavé de lieu noir citronné avec mousseline de carottes, paleron de veau confit sauce champignons et son gratin dauphinois, fromage de brebis et sa confiture sortoise et enfin un entremet mangue passion.

Cette année encore, tous nos employés communaux s'étaient transformés en



serveuses (Pascale Binetruy, Brigitte Barritaud, Evelyne Danhil et Fabienne Rogerro) et en commis de cuisine (Serge Castro-Reis et Thierry Vis). Nous les remercions pour leur implication et leur bonne humeur.

Tout au long du repas, Monsieur Sallaberry a enchaîné de belles prestations musicales, que ce soit à la guitare, trompette, accordéon ou au chant. Les convives étaient enchantés et ont repris en cœur les refrains des fêtes de Bayonne, de la dacquoise... Quelques courageux ont poussé la chansonnette ; merci à Bernard, Jean-Claude, Marcel et Mike pour leur interprétation. Une chenille menée

par monsieur le maire a fait lever presque toute l'assemblée et a sillonné entre les tables jusque dans la cuisine. Vincent Marquet avait organisé un quizz pour occuper nos aînés entre les plats. Au programme, les bars de Sort-en-Chalosse (douze ont été recensés), l'origine du sport (et principalement du basket) dans notre village. Le visionnage de photos anciennes a fait revivre de bons souvenirs chez certains.

L'assistance était conquise et a semblé passer un excellent moment de convivialité. Nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine.

Monsieur Mollon a 100 ans

Chaque commune ne peut s'enorgueillir d'avoir son centenaire. A Sort, nous sommes fiers d'avoir le nôtre, même si Marcel Mollon a quitté notre village depuis quelques mois pour l'Ehpad de Montfort-en-Chalosse. C'est une affection bien particulière que nous portons à ceux qui ont traversé un siècle.

Mercredi 27 mars, Marcel Mollon, entouré de son fils, ses amis, monsieur le maire, des résidents, assistait à cette fête d'anniversaire avec une belle jubilation.

Né à Roanne, le 24 mars 1924, il vit quelque temps à Bordeaux puis il arrive à Sort en 1952. Il s'installe dans sa maison au bord du Luy avec son épouse, sa belle-fille Yvette et son fils Daniel. Petit clin d'œil en cette année des jeux olympiques à Paris : en juillet 1924, trois mille athlètes venus du monde entier ont défilé sur le stade de Colombes devant le président de la République Gaston Doumergue fraîchement élu.

Monsieur Mollon a été actif dans la vie associative de notre commune. Il a participé à la création du club du 3ème âge en novembre 1985 puis en a été président, remplacé par Jacques Labastie et Josette Bégu. Il est toutefois resté au conseil d'administration de ce club et en a été président d'honneur en 2014. Il a été conseiller municipal de 1989 à 2001 sous les mandats d'Elisabeth Servières. Pascal Bernadet se souvient qu'au sein de ce conseil il était le plus jeune, tandis que Marcel en était le doyen. Ce dernier, passionné de jardinage, avait en charge les espaces verts.

Représentant de commerce pour l'édition puis en matériel pédagogique pour les écoles, Monsieur Mollon a fait longtemps la route entre Sort et Bordeaux. Avec sa vie professionnelle et ses



nombreux déplacements, sa vie familiale et ses engagements pour la commune, cela fait une existence bien remplie. Malgré sa mémoire qui s'étiolle, Marcel est en forme et fait preuve d'une belle joie de vivre. Il était heureux de voir tout ce monde réuni autour de lui, a poussé la chansonnette et même esquissé quelques pas de danse.

Merci à Daniel et son épouse Simone de nous avoir conviés à ce moment exceptionnel.

Nous remercions la maison de retraite et tout le personnel pour avoir permis cette réception.

Services

Nouvelles heures d'ouverture de la mairie

Mairie

Téléphone : 05 58 89 51 02
Courriel : mairie@sort-en-chalosse.fr
Site Internet : www.sort-en-chalosse.fr

À compter du 1er juin, la mairie sera ouverte au public aux heures suivantes :
Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h – 12 h 30
Mardi : 9 h – 12 h et 13 h – 19 h
Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 et 13 h – 17 h 30

Sort en Chalosse